Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Vendredi 12 septembre 2014 à 18h00

L'an deux mille quatorze, le douze septembre à dix huit heures,

Vu le code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du maire qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de M. JULIEN Edmond, le maire.

<u>Étaient présents</u>: Mme AURIOL Violette, M. CREMER Pascal, M. GRANIER Pierre, Mme MARTIN Jacqueline, M. MENDRAS Bruno, M. MOURGUES Ludovic, M. ROUSSET Charly et Mme VERDIER Nicole.

<u>Absent avec pouvoir</u>: Mme MAZEL Marcelle pouvoir à Mme AURIOL Violette, Mme SOUSTELLE Maryline pouvoir à M. MENDRAS Bruno.

Secrétaire de séance : M. CREMER Pascal.

Lecture est faite du compte rendu du conseil municipal du six juin deux mille quatorze, par le maire.

Les conseillers présents lors de ce conseil municipal adoptent le compte rendu à l'unanimité

Ordre du jour:

1°/ Décision modificative n° 1 sur le budget de l'eau M 49 :
2°/Journées du patrimoine
3°/ Remplacement personnel technique
4°/ Tavaux en cours et à venir
5°/ Questions diverses

- M. le maire précise qu'il convient de rajouter trois questions à l'ordre du jour :
- 6°: Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG): Reversement d'une partie de la taxe sur la consommation finale d'électricité.
- 7°: Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG): Demande inscription au programme syndical et définition de la participation estimative de la collectivité.
- 8°/ Ales Agglo Réseau de randonnée :

1°/ Décision modificative n° 1 sur le budget de l'eau M 49 :

M. le maire, fait part de la demande de la trésorerie de Lasalle d'établir une décision modificative au budget de l'eau M 49 de l'exercice 2014, suite à un dépassement de crédit au chapitre 16 (article 1641) de 63.81 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'eau M49 de l'exercice 2014.

Crédit à ouvrir:

Chapitre 16, Article 1641, Emprunts : + 63.81 €

Crédit à réduire :

Chapitre 21, article 213, constructions : - 63.81 €

<u>2° Journées du patrimoine</u>: Le ministre de la culture et de la communication organise les journées du patrimoine le samedi 20 et le dimanche 21 septembre 2014.

La journée sur Ste Croix de Caderle s'organise comme suit :

Samedi 20 septembre 2014:

La participation à cette journée est gratuite et elle s'organise comme suit :

De 10h à 12h : balade contée autour des multiples usages et savoirs des plantes cévenoles, la faune et la flore locale, avec Alain Renaux (ethnobotaniste, conteur, scientifique et membre de l'association « l'ascalaphe »).

De 12h à 14h repas tiré du sac (tables du pique-nique à l'aire de repos).

De 14h à 16h : visite guidée du village par Pierre Valette (historien local) avec film sur Ste Croix de Caderle. Prévoir chaussures confortables.

Une série d'affiche et de documents est tirée pour la circonstance.

3°/ Le jour de la nuit : Samedi 20 septembre 2014 :

M. Pascal CREMER rappelle au conseil que suite à l'adhésion de la commune à la charte du Parc National des Cévennes l'un des engagements porte sur l'amélioration des consommations et des impacts de l'éclairage public (mesure 4.3.1 de la charte). Le parc anime un groupe de travail autour de la modernisation de l'éclairage public et de la valorisation de la qualité du ciel nocturne, avec les syndicats d'électricité du Gard et de la Lozère, les services de la DDTM30 et DDTM48 et des 2 conseils généraux, l'association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne (ANPCEN) ainsi que l'ADEME Languedoc-Roussillon.

Le festival nature 2015 aura pour thème «Cévennes en lumière». Le parc c'est donc associé dès 2014, à l'organisation du Jour de la Nuit, manifestation nationale de sensibilisation à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé soutenue par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Par ailleurs, M. Pascal CREMER, référent au Parc National des Cévennes, conformément à notre engagement, propose :

- l'extinction pédagogique de tout éclairage pour la circonstance,
- il propose également d'organiser avant la fin de l'année, une animation sous forme d'une séance de sensibilisation « sous les étoiles » en prolongement de cette action.

Le conseil municipal, dans son ensemble, approuve ces actions.

M. le maire, Edmond JULIEN, rappelle, que l'éclairage public situé à l'aire de repos et le long de la route est éteint en dehors de la saison estivale sauf en cas de manifestations.

M. Pascal CREMER propose également de procéder au remplacement du système d'éclairage sur certains candélabres et ainsi d'améliorer de façon pérenne l'éclairage public. En effet grâce à l'installation de lampes directionnelles, n'éclairant pas le ciel, moins consommatrices d'énergie, nous pourrions aller plus loin dans une démarche à la fois d'économie d'énergie et de diminution des impacts de l'éclairage public. Dans ce but un dossier de demande de subvention de ces trayaux sera établi.

4°/ Remplacement personnel technique: M. le maire, Edmond JULIEN, informe le conseil du départ de M. Loïc PUECH.

M. Loïc PUECH, employé au service technique en tant qu'adjoint technique 2 ème classe, suite à sa demande formulée en date du 28 juillet 2014, est nommé par voie de mutation à la mairie de Saumane à partir du Lundi 03 novembre 2014.

De ce fait le poste d'adjoint technique 2 ème classe, à 16h00 par semaine, sera déclaré vacant à partir de cette date.

M. le maire fait part qu'il est en charge du recrutement d'un nouvel employé communal.

5°/ Tavaux en cours et à venir

Aménagement vitrine : M. le maire, Edmond JULIEN, fait part que Mme Sophie ASPORT-MERCIER, interviendra début octobre afin de mettre en place les objets trouvés lors des fouilles et donner son avis pour la mise en place de l'éclairage de ces objets.

Film documentaire: Suite à des demandes de visiteurs, le maire propose au conseil la réalisation de DVD du film documentaire pour la vente au grand public. Le conseil après un échange sur cette question délibère sur ce point et décide de ne pas mettre en vente ce DVD.

Sur les lieux de visite 300 visiteurs environ ont visionnés le film.

M. Bruno MENDRAS souhaite que nous demandions au réalisateur de rajouter au générique la participation de Luc MERCIER à la réalisation de ce film. Le conseil estime que cette demande de modification ne devrait pas poser problème.

Nettoyage château d'eau : M. le maire, Edmond JULIEN, indique que le château d'eau va être nettoyé, suite à certaines réclamations sur le goût de l'eau. Il indique que des vidanges des canalisations sont faites ponctuellement et précise que les analyses réalisées sont conformes à la règlementation en vigueur.

De ce fait il a demandé un devis à la société SOMES Véolia, qui s'élève à 700.00 € HT.

L'adduction d'eau potable sera momentanément coupée, les usagers seront prévenus à l'avance.

Elagage : M. le Maire rappelle les travaux d'élagage réguliers à effectuer sur le platane de la place de la mairie et sur le tilleul de la cour de la salle Fernand Volpelière. Il présente au conseil le devis d'élagage d'un montant de 250 EUR HT établi par Marcel FANGUET.

Marcel FANGUET recommande de procéder à cet élagage après la tombée des feuilles, ce qui correspond plus au cycle naturel des arbres.

Le conseil municipal, DECIDE, à 9 voix pour et 2 voix contre (Bruno MENDRAS et Maryline SOUSTELLE – pouvoir) de retenir le devis de M. Marcel FANGUET de 250EUR HT et d'effectuer ces travaux après la tombée des feuilles.

M. Bruno MENDRAS précise qu'il a voté contre, il aurait préféré que l'élagage se fasse avant la chute des feuilles pour faciliter le nettoyage de la place du village.

Aménagement citerne: M. le maire, Edmond JULIEN, souhaite mettre à disposition des associations de la commune (La Festo del Païs et Les Amis du Temple) un endroit pour pouvoir stocker leur petit matériel. Il souhaite réorganiser le local citerne à cet effet. De plus il fait part qu'il va convoquer les associations afin de faire le point sur les attentes de chacun.

Chauffage appartement mairie : Les locataires de l'appartement de la mairie, Mme JAQUIER et Mme PERIGNON, ont demandé à la mairie d'installer un chauffage dans leur chambre et de remplacer ceux du salon.

M. le maire les a donc rencontrés en présence de M. Bruno MENDRAS 1^{er} adjoint et informe le conseil municipal qu'il a été convenu d'acheter trois chauffages,

deux à la charge de la mairie (celui de la chambre et un du salon) et le 3ème à la charge des locataires, la pose restant à la charge de la mairie.

M. Bruno MENDRAS est chargée de l'achat de ces chauffages.

<u>6°: Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG)</u>

Reversement d'une partie de la taxe sur la consommation finale d'électricité

Le maire expose les dispositions prévues à l'article L.5212-24 du CGCT, qui indiquent que « lorsqu'il existe un syndicat intercommunal exerçant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, la taxe prévue à l'article L.233-2 est perçue par le syndicat en lieu est place des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui en sont membres, de l'ensemble des communes dont la population recensée par l'INSEE au 1 er janvier de l'année est inférieure ou égale à 2 000 habitants ou dans lesquelles la taxe est perçue par le syndicat au 31 décembre 2010 ».

Pour autant, elles indiquent que « le syndicat intercommunal peut reverser à une commune une fraction de la taxe perçue sur le territoire de celle-ci, par délibérations concordantes du syndicat et de la commune, prises dans les conditions prévues au premier alinéa de l'article 1639A bis du code général des impôts.

Considérant la délibération prise par le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard en date du 04 septembre 2014 pour le reversement aux communes de moins de 2 000 habitants de 25 % du produit de la taxe communale sur la consommation d'électricité perçue sur le territoire communal, à l'exception des communes pour lesquelles le syndicat exerce la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public.

Il propose au conseil municipal de délibérer sur ces dispositions et rappelle qu'à défaut de délibérations concordantes, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard est censé conserver la totalité du produit de la taxe.

Vu l'article 23 de la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 20110 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,

Vu la loi de Finances rectificative du 8 août 2014,

Vu les articles L.2333-2 à L.2333-5 du CGCT,

Vu les articles L. 333362 à L.3333-3-3 du CGCT,

Vu l'article L.5212-24 du CGCT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Prend acte:

- qu'à compter du 1er janvier 2015, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard « Autorité concédante », reverse à la commune de Ste Croix de Caderle 25 % du produit de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité perçue sur son territoire.
- Charge M. le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

7°: Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG)

Demande inscription au programme syndical et définition de la participation estimative de la collectivité.

M. le maire expose au conseil municipal le projet envisagé pour les travaux : FPT – Poste « Montvaillant »

Ce projet d'élève à 30 169. 42 € HT soit 36 203.30 € TTC

Définition sommaire du projet : Suite à la fiche proposition travaux du 17.04.2013, montrant 2 zones en contraintes, Zone 1 côté Montvaillant avec 6 CMA, et zone 2 côté le Mazel Haut avec 2 CMA, il est prévu la création de 2 départs en T150², en lieu et place T70², un départ zone 1 de 310 ml, et un départ zone 2 de 110 ml. Compte tenu des financements alloués à l'opération, il se

traité dans un premier temps la zone 1 côté Montvaillant soit 310 ml de réseau T150², avec mise en place d'un coffret disjoncteur 2 départs permettant la suppression de 6 CMA.

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte à Cadre Départemental d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage. Il finance les travaux et la TVA, perçoit les aides et les participations de la collectivité concernée suivant les décisions du bureau. Le syndicat réalise les travaux qu'il finance aux conditions fixées dans l'Etat Financier estimatif (EFE). Après avoir ouï son Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal:

- 1- Approuve le projet dont le montant s'élève à 30 169.42 € HT soit 36 203.30 € TTC, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical de travaux pour l'année à venir.
- 2- Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes,
- 3- S'engage à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à 170.00 €,
- 4- Autorise son maire à viser l'Etat Financier Estimatif,
- 5- Autorise son maire à viser le Bilan Financier Prévisionnel qui définira ultérieurement la participation prévisionnelle compte tenue des décisions d'attribution des aides, ainsi que la convention uniquement en ce qui concerne les travaux d'éclairage public et de génie civil.
- 6- Versera sa participation en deux acomptes comme indiqués dans l'Etat Financier Estimatif :
- le premier acompte au moment de la commande des travaux.
- le deuxième acompte et solde à la réception des travaux.
- 7- Prend note qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.
- **8°/ Ales Agglo Réseau de randonnée:** M. Bruno MENDRAS, fait part qu'il a participé ce jour à la commission réseau de randonnée d'ALES Agglo, qui a présenté le projet de développement du réseau de sentiers de randonnée. Il convient de désigner un élu référent au projet et d'accepter l'intégration des sentiers de la commune au réseau d'Ales Agglo.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la mise en œuvre d'un réseau local d'Espaces Sites et Itinéraires sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Alès,

Considérant que ce réseau s'inscrit dans une politique plus large d'aménagement de ces sentiers portée par le Conseil Général du Gard dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR),

Considérant que le tracé du sentier devrait faire le tour de la Communauté d'Alès Agglomération et traverserait donc l'ensemble des communes, en empruntant prioritairement des chemins communaux ou ruraux,

Considérant que la nomination d'un référent par commune est indispensable pour faire partie du Comité de Pilotage et être présent aux différentes réunions organisées autour du projet (comité de pilotage et commissions de concertation notamment) assurer le suivi du projet et ce qui a trait à la commune dans laquelle il est élu,

Considérant qu'il convient de désigner un référent pour Ste Croix de Caderle,

DECIDE de désigner référent de la commune de Ste croix de Caderle dans le cadre du réseau local d'Espaces Sites et Itinéraires sur le territoire de la Communauté d'Alès Agglomération:

- Monsieur Bruno MENDRAS

Et Accepte l'intégration des sentiers de randonnée de Ste Croix de Caderle au réseau d'Alès Agglo.

9°/ Questions diverses:

13 ème rallye des Camisards: M. le maire, Edmond JULIEN, fait part que le 13 ème Rallye des Camisards, course automobile, aura lieu le samedi 27 septembre 2014 toute la journée. La route d'accès à St Jean du Gard par Caderle sera fermée à partir de 7h00 jusqu'à 21h00. Cette année les voitures de rallye rejoindront Lasalle par la route des Abeillères en liaison, donc la circulation sera possible entre Ste croix de Caderle et Lasalle. Attention deux journées de reconnaissance auront lieu le dimanche 21 septembre et le vendredi 26 septembre de 08h00 à 19h00.

Natura 2000 : M. le maire, Edmond JULIEN, fait part qu'il convient de désigner un référent pour Natura 2000.

Le conseil municipal, décide de désigner M. Pascal CREMER, référent Natura 2000, ce qui est en lien avec sa délégation, pour l'agenda 21 à Alès Agglo, et au Parc National des Cévennes.

Association dans les bois: M. le maire signale au conseil qu'il a rencontré avec M. Bruno MENDRAS, 1^{er} adjoint, l'association « dans les bois » située à Vabres. Cette association a présenté leur projet d'école enfantine de la nature, dont le lieu d'accueil serait la colonie La Fontanelle.

Le conseil soucieux de mieux connaître le contenu pédagogique et les jours d'ouverture souhaite un complément d'information à ce projet de création.

Commission urbanisme et commission finances :

M. Pascal CREMER donne les dates des prochaines commissions : Commissions urbanisme : Lundi 29 septembre 19h30 et Mercredi 22 octobre à 17h30.

M. le maire donne les dates suivantes :

Commission finances : Vendredi 24 octobre 2014 à 16h00 Prochain conseil municipal : Vendredi 24 octobre 2014 à 18h00

Orange : M. le maire rappelle que les dysfonctionnements récurrents de la téléphonie Orange font l'objet de courriers de réclamations réguliers, cosignés avec le maire de Lasalle et de Soudorgues, auprès du service d'orange, en copie aux députés, sénateurs, Préfet et Sous-Préfet.

FIRA: L'association le FIRA, dans le cadre de l'organisation de leur festival, demande à la mairie l'autorisation d'occuper la salle Fernand volpelière afin d'y organiser, à l'occasion d'une randonnée, un repas le Dimanche 2 novembre 2014. Le conseil municipal donne son accord pour mettre la salle polyvalente à sa disposition.

Bulletin: Mme Violette AURIOL annonce la prochaine commission bulletin: le mardi 16 septembre à 14h30.

Concert de Piers Faccini : Mme Violette AURIOL, dans le cadre d'une convention tripartite, la chapelle a été louée à l'occasion du concert donné par le musicien Piers Faccini.

Ramassage scolaire : Mme Jacqueline MARTIN signale que le ramassage scolaire s'est bien déroulé.

Parking – Aire de repos : Mme VERDIER Nicole, tient à préciser, que le parking, malgré une forte fréquentation durant l'été, a été bien tenu. Les utilisateurs ont été respectueux des lieux et de sa propreté.

La séance est levée à 21h30.

M JULIEN, Maire	M. MENDRAS, 1 ^{er} Adjoint	Mme AURIOL, 2 ^{ème} Adjointe	M. CREMER, Conseiller.
M. GRANIER, Conseiller.	Mme MARTIN, Conseillère.	Mme MAZEL, Conseillère. Absente pouvoir à Mme AURIOL	M. MOURGUES, Conseiller.
M. ROUSSET, Conseiller.	Mme SOUSTELLLE, Conseillère. Absente pouvoir à M. MENDRAS	Mme VERDIER, Conseillère.	